
Déclaration de politique sociale 2019-2024

Contexte

Si les chiffres et statistiques se doivent d'être interprétés avec rigueur et objectivité, les données que nous fournissons l'IWEPS au niveau régional et le CPAS de Hamoir au niveau local, sont explicites quant au contexte dans lequel nous nous devons de penser notre politique sociale pour les 6 prochaines années.

En effet :

- 1 wallon sur 4 vit sous le seuil de pauvreté ;
- 1 wallon sur 9 souffre de déprivation (carence) matérielle grave (difficulté de payer son loyer, de se chauffer, de consommer un repas complet une fois tous les deux jours, ...)

Spécifiquement pour la commune de Hamoir, nous observons que :

- En 2016 (derniers chiffres connus), 10,2 % des mineurs vivent dans un ménage sans revenus issus d'un travail (5,4 % pour les enfants de moins de 6 ans). Ces chiffres s'élèvent à 7,2 % pour les enfants issus d'un ménage sans revenus issus d'un travail ou du chômage (moyenne wallonne à 5,8%)
- En 2017, 1,98% des majeurs de Hamoir ont été admis en Règlement Collectifs de Dettes (moyenne wallonne : 1,15%)
- En 2017, 19,28% de la population était bénéficiaire de l'intervention majorée (supérieur à la moyenne wallonne)
- L'âge moyen de la population est de 43,1 ans en 2018. Les 60 ans et plus représentent 27,69 % de la population tandis que les 80 et plus représentent 5,14 % de la population.

Un des corollaires de cette paupérisation de la population réside dans la diversification des publics auxquels notre commune se doit d'offrir un accompagnement adapté. Les institutions sociales de la commune ne s'occupent plus uniquement des citoyens les plus précarisés, mais soutiennent aujourd'hui également des citoyens qui malgré un emploi, un diplôme, la présence d'un réseau social, une carrière complète, ... éprouvent des difficultés à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Ce contexte n'est pas sans conséquence pour le CPAS. Il entraîne entre autres :

- La multiplication de ses missions ;
- Une pression accrue sur les travailleurs et mandataires sociaux ;
- L'augmentation des ressources, notamment financières, nécessaires à son bon fonctionnement.

Le CPAS se doit donc, aujourd'hui plus que jamais, d'être un acteur multifacettes inséré au cœur d'un réseau local et supra-local d'initiatives sociales, afin d'œuvrer avec humanité et justesse au respect du droit pour chacun à une vie digne et à l'émancipation de ceux qui en ont besoin.

Pour y parvenir, nous entendons mener des actions/réflexions dans des domaines diverses et à des niveaux différents.

Notre volonté

Articuler la politique sociale autour d'un échevinat des « affaires sociales »

Bien plus qu'un symbole, le regroupement de diverses matières (PCS, réinsertion socio-professionnelles, présidence du CPAS, ...) au sein d'un même échevinat traduit la volonté communale :

- D'élaborer et de mettre en pratique une politique sociale globale, avec le CPAS comme acteur central et moteur de ce réseau ;
- De visibiliser et promouvoir l'action de l'ensemble des acteurs sociaux locaux et supra-locaux, et ainsi participer à la diffusion d'une image positive de leur action ;
- D'assurer un lien fort et direct entre le CPAS et le Collège et Conseil Communal.

Œuvrer à l'accessibilité et à la fonctionnalité des services du CPAS

Nous nous devons de continuer à fournir aux citoyens un service accessible et de qualité. Pour ce faire, nous veillerons notamment à :

- Disposer des moyens humains nécessaires ;
- Soutenir et former les travailleurs et mandataires sociaux dans l'exercice de leur fonction et le développement de nouvelles compétences ;
- Améliorer l'accessibilité physique des services du CPAS en profitant par exemple des opportunités offertes par la construction de la maison des associations ;
- Utiliser l'ensemble des moyens de communication à disposition afin de mieux faire connaître l'action du CPAS et les services qui y sont disponibles.

Répondre aux enjeux du vieillissement de la population

Les aînés représentent aujourd'hui +/- 30% de la population de notre commune. Ils y occupent une place à part entière et nous nous en réjouissons. La grande majorité d'entre eux contribuent d'ailleurs au dynamisme de nos villages par leur participation aux activités proposées et à leur engagement citoyen dans le cadre de comités, projets, services,... Néanmoins, l'avancée en âge engendre pour certains des problèmes de mobilité, d'autonomie et d'isolement.

Nous devons y apporter des réponses afin que nos aînés puissent continuer à vivre décemment et le plus longtemps possible dans le domicile de leur choix.

Pour y parvenir, depuis le 1^{er} janvier 2019, un service leur est spécifiquement dédié. C'est une assistante sociale de l'équipe du CPAS qui en a la charge. Le fruit de ses rencontres constituera la base sur laquelle nous nous appuierons pour mettre en place les initiatives adéquates en collaboration avec les acteurs

locaux concernés (CCCA, comités/associations d'aînés, ...).Ce service a également pour ambition d'aiguiller les aînés vers les interlocuteurs les plus à même de les aider.

En termes de mobilité, le taxi social, mis sur pied en collaboration avec la commune de Comblain-au-Pont, offre une solution pour divers types de déplacements. Pour continuer à répondre aux besoins, nous souhaitons développer au maximum sa capacité de trajets réalisables.

Le service de livraison de repas est essentiel au maintien de l'autonomie et à la vie à domicile. Nous continuerons à y investir les moyens nécessaires.

Les deux services susmentionnés (taxi social, repas à domicile) contribuent de facto à rompre l'isolement de leurs bénéficiaires. C'est pourquoi nous envisagerons leur développement dans ce sens par le biais d'initiatives telles que :

- La livraison à domicile des livres de nos bibliothèques via la tournée des repas ;
- La formation des volontaires du taxi social à l'accompagnement des aînés ;
- ...

Mener une politique d'emploi et de réinsertion socio-professionnelle forte

L'accompagnement vers l'emploi constitue un des meilleurs moyens d'offrir aux citoyens qui le peuvent la possibilité de développer leur projet de vie. C'est une conviction sur laquelle nous continuerons de nous appuyer.

Dans cette optique, nous souhaitons maintenir une politique proactive d'accès à l'emploi par le biais des articles 60 et assurer à ces travailleurs un encadrement de qualité.

Nous œuvrerons également au déploiement sur notre territoire d'initiatives à l'égard des demandeurs d'emploi par l'intermédiaire notamment d'une meilleure collaboration avec la Maison de l'emploi et l'ALE

Veiller à la qualité et au développement cohérent du logement

Avoir un toit est un droit fondamental auquel il nous faut pouvoir répondre dans le cadre d'une politique communale d'aménagement du territoire cohérente.

Pour y parvenir, nous devons relever en parallèle plusieurs défis :

- Offrir à chacun la possibilité de se loger ;
- Inciter et soutenir la création de logements afin d'anticiper l'augmentation de la population ;
- S'assurer de la diversité de l'offre tant en terme de types d'habitations (maisons, appartements, pleins pied, résidences collectives,...), de publics cibles (familles, isolés, jeunes, aînés, PMR, ...), que d'accessibilité financière ;
- Réfléchir à l'adéquation et l'intégration des nouveaux modes d'habitats (logement kangourou, ...) avec le cadre traditionnel d'aménagement de notre territoire ;
- Eviter la propagation de logements n'offrant pas un confort de vie minimum ;
- Préserver le caractère rural de nos villages.

Renforcer les synergies entre le CPAS et la commune

Tout en préservant l'autonomie essentielle au bon fonctionnement du CPAS, nous tâcherons d'approfondir les synergies entre les deux institutions. Les réflexions et démarches entreprises dans ce cadre devront répondre à un triple objectif :

- Assurer une qualité optimale des services rendus à la population ;
- Améliorer l'accessibilité de ces services ;
- Réaliser des économies d'échelle.

L'ensemble des acteurs concernés est déterminé à mener à bien cette politique sociale ambitieuse et à s'en donner les moyens nécessaires dans un cadre humain et financier raisonnable.

Déposé le 25/02/2019 en vue d'une adoption par le Conseil de l'Action Sociale du 04/03/2019,

Loïc JACOB,

Président du CPAS de HAMOIR